



CCRCC

**CONSEIL CANADIEN DE REPRÉSENTATION
DES COMMUNAUTÉS CONGOLAISES**

CANADIAN COUNCIL FOR THE REPRESENTATION OF CONGOLESE COMMUNITIES

STATUTS ADMINISTRATIFS DU CCRCC

Adoptés le

Nov 03

2023

(à Ottawa)

Préambule

Le **Conseil Canadien de Représentation des Communautés Congolaises (CCRCC)** est l'organisation centrale et officielle représentant la diaspora congolaise à travers le Canada. En tant que voix et porte-parole officiel, il défend les droits, promeut les intérêts et renforce les relations bilatérales entre le Canada et la République Démocratique du Congo (RDC).

Le CCRCC agit comme le principal organisme représentant les communautés congolaises dans toutes les provinces et territoires du Canada. Sa mission inclut le renforcement de l'unité nationale, la promotion de l'inclusion francophone et le développement des partenariats pancanadiens.

Le CCRCC reconnaît et valorise la double culture congolaise et canadienne, tout en s'engageant à promouvoir une vision inclusive pour tous les Afro-descendants vivant au Canada. Il s'engage à fournir des services inclusifs à tous les Canadiens d'origine africaine, dans un esprit de solidarité panafricaine et de diversité. Ces services comprennent des initiatives éducatives, culturelles, économiques et sociales adaptées aux besoins de ses membres.

L'organisation se positionne comme un levier pour l'épanouissement culturel, artistique, économique et social à l'échelle locale et nationale, renforçant le développement économique local et national ainsi que la solidarité panafricaine.

Particularités organisationnelles

Les statuts et règlements administratifs du CCRCC sont exceptionnellement les mêmes que ceux appliqués à sa branche locale, la **Communauté Congolaise de la Région de la Capitale du Canada (CCRCC Ottawa-Gatineau)**. Les animateurs et dirigeants élus de cette branche exercent par défaut les mêmes fonctions au sein du Conseil Canadien. Cela garantit une cohérence entre les opérations locales et nationales, tout en renforçant le leadership et l'impact communautaire.

Champ d'action

À travers ses activités caritatives, éducatives, culturelles et socioéconomiques, le Conseil Canadien de Représentation des Communautés Congolaises (CCRCC) œuvre à promouvoir l'unité communautaire, l'inclusion, et à renforcer les liens bilatéraux entre le Canada et les nations africaines, notamment la République Démocratique du Congo.

Son action s'articule autour de cinq axes prioritaires :

1. **Jeunesse** : Encourager le leadership, la participation citoyenne et l'intégration des jeunes d'origine congolaise et africaine à travers des programmes de mentorat, de formation et d'engagement communautaire.
2. **Santé mentale** : Promouvoir le bien-être psychologique, la résilience et l'accès à des ressources en santé mentale adaptées aux réalités culturelles des communautés afrodescendantes et immigrantes.

3. **Francophonie** : Consolider la contribution des personnes d'origine congolaise à la vitalité de la langue française au Canada, notamment par des activités artistiques, éducatives et communautaires en français.
4. **Entrepreneuriat et développement économique** : Soutenir l'émergence et la croissance des entrepreneurs issus de la diaspora, faciliter l'accès aux ressources économiques, encourager l'innovation, et bâtir des ponts économiques durables entre le Canada et l'Afrique.
5. **Culture et patrimoine** : Valoriser les expressions artistiques congolaises et africaines, préserver la mémoire collective, et transmettre aux générations futures un héritage culturel vivant, par des festivals, tournées, formations et créations.

Table des matières

Vision, Mission et objectifs généraux.....	5
Principes directeurs.....	8
Catégories de Membres.....	9
Membres provinciaux et territoriaux.....	10
Organisation centrale Vision,	11
Comité consultatif national, Vision	11
Branches locales.....	12
Équipe sportive Léopard RDC Ottawa-Gatineau	12
Conseil d'administration	13
Gestion financière	15
Sources de financement.....	15
Politique de transparence	16
Politique de contrôle des ressources internationales.....	16
Assemblée générale	17
Modifications aux statuts.....	18
Dissolution.....	19
Conclusion	20

TITRE I : OBJECTIFS ET SECTEURS D'INTERVENTION

Vision, Mission et objectifs généraux

Vision : Être un **organisme phare pancanadien** pour les communautés afro-descendantes, en mettant en valeur la **double culture congolaise et canadienne** tout en agissant comme un **moteur de développement culturel, artistique, économique, sportif et social** à l'échelle locale et nationale.

Mission : Favoriser **l'inclusion, la diversité et la prospérité** des afrodescendants et des Congolais au Canada à travers des **initiatives novatrices, intégrées et durables**, alignées sur les axes économiques, artistiques, culturel, sportif et social.

Objectifs généraux

1. **Promouvoir une intégration inclusive :**
Fournir des ressources et des programmes adaptés pour faciliter **l'intégration socioéconomique, culturelle et sportive** des membres de la communauté.
2. **Renforcer la solidarité panafricaine :**
Développer des **programmes inclusifs** qui rassemblent les afrodescendants de diverses origines africaines au Canada.
3. **Valoriser la jeunesse et le leadership :**
Créer et soutenir des **plateformes éducatives, sportives et entrepreneuriales** pour renforcer les capacités des jeunes afrodescendants et promouvoir leur leadership.
4. **Développer des relations bilatérales :**
Renforcer les **partenariats économiques, culturels et éducatifs** entre le Canada, la RDC, et d'autres nations africaines.
5. **Renforcer les collaborations nationales :**
Faciliter la **coopération entre les associations congolaises et noires** dans tous les provinces et territoires du Canada pour maximiser l'impact des initiatives communautaires.
6. **Créer et soutenir des projets pancanadiens :**
Lancer des projets visant à **promouvoir l'unité culturelle, économique et sociale** des communautés congolaises et afro-descendantes à travers le Canada.

7. Organiser des événements nationaux et multirégionaux :

Collaborer avec des **organisations locales, provinciales et nationales** pour organiser des festivals, forums, compétitions sportives et conférences promouvant la diversité et l'inclusion.

Secteurs d'intervention (avec exemples pratiques)

Secteur	Objectifs	Exemples pratiques
Avancement de l'éducation	Programme de mentorat pour les jeunes Congolais et Africains au Canada, avec des ateliers sur l'entrepreneuriat et l'apprentissage des langues officielles.	Ateliers d'alphabétisation bilingue, bourses pour étudiants d'origine africaine.
Intégration socioéconomique	Formations professionnelles, soutien à l'emploi, aide à l'entrepreneuriat.	Partenariats avec des centres d'emploi locaux, formations en gestion d'entreprise pour les nouveaux arrivants.
Santé et bien-être	Sensibilisation à la santé mentale et physique, soutien aux familles vulnérables.	Séminaires sur la santé mentale en partenariat avec des hôpitaux, campagnes de vaccination communautaires.
Promotion culturelle	Festivals et ateliers valorisant la richesse culturelle congolaise et africaine.	Organisation annuelle du Festival de la Culture congolaise pour sensibiliser le public à la diversité culturelle.
Jeunesse et leadership	Mentorat et activités éducatives et sportives pour les jeunes.	Programme « Leadership Jeunesse » avec des mentors professionnels, tournois sportifs intercommunautaires comme les équipes des Léopards (football, basketball).

Secteur	Objectifs	Exemples pratiques
Solidarité communautaire	Assistance juridique et sociale pour les nouveaux arrivants et les personnes marginalisées.	Création d'un centre de ressources pour l'intégration des familles, assistance juridique gratuite pour les demandeurs d'asile et réfugiés africains. Organisation de cliniques d'information gratuites sur l'intégration au marché du travail canadien.
Relations bilatérales	Projets de coopération entre le Canada, la RDC et d'autres pays africains.	Forum annuel Canada-RDC pour renforcer les investissements bilatéraux, soutien à des projets éducatifs et sociaux en Afrique via des ONG partenaires.
Soulagement de la pauvreté	Fourniture de paniers alimentaires et de vêtements aux familles vulnérables d'origine congolaise et africaine.	

TITRE II : PRINCIPES DIRECTEURS

Principes directeurs

- **Approche pancanadienne** : Harmoniser les besoins locaux et nationaux tout en renforçant la représentation des afrodescendants à l'échelle nationale.
- **Perspectives durables** : Intégrer des dimensions économiques, culturelles, artistiques, sportives et sociales dans toutes les initiatives.
- **Leadership communautaire** : Mettre en avant la jeunesse, les femmes et les leaders locaux comme vecteurs de changement positif.

TITRE III : MEMBRES

Catégories de Membres

Catégorie	Description	Droits et avantages
Membres de droit	Toute personne d'origine congolaise résidant au Canada.	Les membres de droit, bien qu'exemptés de cotisation, ont accès gratuitement aux services de base, mais n'ont pas droit de vote ni d'éligibilité.
Membres de plein droit	Membres ayant payé leur cotisation annuelle.	Droit de vote et éligibilité après 6 mois d'adhésion.
Membres étudiants	Étudiants inscrits depuis au moins 6 mois.	Droit de vote et éligibilité, sans frais de cotisation.
Membres corporatifs	Organisations ou entreprises partenaires.	Participation aux événements et partenariats stratégiques.
Membres sympathisants	Partenaires ou amis soutenant les initiatives du CCRCC sans droit de vote.	Participation aux événements, mais pas de droit de vote.
Membres solidaires	Toute personne d'origine africaine au Canada.	Accès aux programmes et possibilité de soutenir les initiatives, sans droit de vote.
Membres sympathisants	Pour les non-Congolais/non-Africains soutenant nos initiatives.	Accès à des événements culturels et sociaux et possibilité de contribuer financièrement aux projets communautaires.
Membres honoraires	Pour des contributions exceptionnelles à la communauté.	Reconnaissance officielle, invitation à des événements spéciaux, accès gratuit aux programmes et initiatives de l'organisation.

Membres provinciaux et territoriaux

Le **Conseil Canadien de Représentation des Communautés Congolaises (CCRCC)** s'appuie sur un réseau de branches affiliées dans l'ensemble des provinces et territoires du Canada.

Les **organisations locales affiliées** contribuent à la désignation des représentants au **Comité consultatif national** et participent activement à la mise en œuvre des objectifs pancanadiens du CCRCC.

Directeurs/trices régionaux(ales)

Dans chaque province ou territoire où le CCRCC est représenté, un(e) directeur/trice régional(e) est nommé(e) par le président-directeur général, après consultation avec le Conseil d'administration, et en lien avec les organisations partenaires locales.

Leur mandat est de :

- représenter le CCRCC au niveau provincial ou territorial,
- assurer la liaison entre les actions locales et la coordination nationale,
- soutenir la mise en œuvre des programmes, activités et priorités du CCRCC dans leur région,
- remonter les besoins et les initiatives locales au comité exécutif et au CA,
- appuyer le maillage avec les élus, bailleurs et institutions régionales.

Ces directeurs régionaux sont membres du Comité de gestion national, et participent aux réunions de coordination et de planification stratégique. Ils peuvent être bénévoles ou salariés, selon les ressources disponibles dans chaque province.

TITRE IV : ORGANISATION ET MANDATS

Organisation centrale Vision,

L'organisation applique une **gestion bicéphale** afin de répondre simultanément aux **besoins locaux d'Ottawa-Gatineau** et aux **impératifs stratégiques pancanadiens**, en assurant une coordination efficace entre les initiatives locales et nationales.

Le **CCRCC** agit comme :

1. **Voix officielle** de la diaspora congolaise au Canada, représentant ses intérêts auprès des autorités locales, provinciales, et fédérale.
2. **Coordonnateur national**, assurant la supervision et le soutien stratégique des branches locales et provinciales.
3. **Partenaire stratégique**, collaborant avec les institutions fédérales, internationales, et les partenaires privés pour promouvoir les objectifs culturels, économiques, sociaux, et caritatifs.

Comité consultatif national, Vision

Le **Comité consultatif national** est un organe clé qui conseille le Conseil d'administration sur les questions d'intérêt national et les initiatives stratégiques.

Composition :

- Au moins **deux membres par province ou territoire** où la diaspora congolaise est représentée.
- Les membres sont désignés par les **communautés affiliées locales ou provinciales**, garantissant une représentation équitable des réalités régionales.

Mandat :

- Fournir des recommandations sur les priorités nationales, les projets pancanadiens, et les enjeux spécifiques à chaque province ou territoire.
- Faciliter la coordination entre les communautés provinciales et le CCRCC national.
- Soutenir l'élaboration des stratégies de développement dans les domaines culturel, économique, social, et sportif.

Branches locales

Les **branches locales** jouent un rôle crucial dans l'adaptation des initiatives nationales aux réalités régionales tout en maintenant une cohérence avec les objectifs pancanadiens.

Responsabilités :

1. **Application des priorités nationales :**
 - Déployer les projets et programmes stratégiques dans leur région.
 - Participer à la promotion des objectifs caritatifs, culturels, et sociaux définis par le CCRCC national.
2. **Adaptation régionale :**
 - Prendre en compte les besoins spécifiques de leur communauté pour ajuster les initiatives nationales.
 - Élaborer des activités et des programmes alignés sur les priorités locales.
3. **Suivi et reddition de comptes :**
 - Rapporter régulièrement leurs activités et leurs résultats au CCRCC national.
 - S'assurer que leurs actions respectent les objectifs et les principes directeurs du CCRCC.

Équipe sportive Léopard RDC Ottawa-Gatineau

L'équipe sportive dénommée **Léopard RDC Ottawa-Gatineau**, incluant toutes ses déclinaisons sportives (football, basketball, etc.), constitue une initiative officielle et exclusive du CCRCC depuis mai 2024, suite l'intégration négocié comme une structure interne de l'organisation. Elle relève pleinement de son autorité administrative, juridique et stratégique depuis.

À ce titre :

1. **La propriété morale, institutionnelle et opérationnelle de l'équipe appartient exclusivement au CCRCC.**
2. Le CCRCC détient le pouvoir exclusif de désigner, nommer, encadrer et, au besoin, révoquer tout membre du personnel de l'équipe, incluant les entraîneurs, coordonnateurs, responsables techniques ou tout autre collaborateur.
3. L'équipe représente officiellement la diaspora congolaise dans la région Ottawa-Gatineau et partout au Canada sous l'égide du CCRCC et ne peut être dissociée de cette structure sans approbation écrite du Conseil d'administration.
4. Les couleurs, logos, appellations et tout matériel afférent à l'équipe sont protégés au bénéfice du CCRCC et ne peuvent être reproduits, utilisés ou transférés sans son autorisation explicite.

TITRE V : GOUVERNANCE

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration supervise l'ensemble des initiatives locales et pancanadiennes du Conseil Canadien de Représentation des Communautés Congolaises (CCRCC). En collaboration avec le Comité consultatif national, il veille à ce que les projets du CCRCC répondent efficacement aux besoins des communautés dans toutes les provinces et territoires du Canada.

Composition et fonctionnement

Le Conseil est composé de membres élus ou cooptés. La cooptation permet d'intégrer des personnes aux compétences stratégiques ou représentatives, lorsque des besoins spécifiques émergent.

Cooptation : Le président peut, avec l'accord du CA, coopter de nouveaux membres au Conseil d'administration en cours de mandat. Cette cooptation est formalisée par une résolution validée du CA.

La durée des mandats est de trois (3) ans renouvelables pour les postes exécutifs, et d'un (1) an renouvelable pour les administrateurs.

Poste	Rôle	Mandat
Président	Porte-parole officiel. Supervise les relations nationales et internationales.	3 ans, renouvelables
Vice-Président	Soutient le président, supervise les commissions nationales et toute autre tâche qui lui est confiée.	3 ans, renouvelables
Secrétaire général	Responsable des communications officielles, des procès-verbaux et des archives.	3 ans, renouvelables
Trésorier général	Supervise la gestion financière, la reddition de comptes et les audits.	3 ans, renouvelables
Administrateurs	Peuvent coordonner une commission ou une mission confiée par le président.	1 an, renouvelable

Note importante – Structure bicéphale

Le **Conseil d'administration élu** de la **Communauté Congolaise de la Région de la Capitale du Canada** (branche locale) est, par défaut, également celui du **CCRCC national**. Cette structure **bicéphale** permet :

- une harmonisation stratégique entre actions locales et nationales,
- une continuité de gouvernance dans l'ensemble des représentations de la diaspora congolaise à travers le pays.

Comité de gestion (Comité exécutif)

Composition, fonctionnement et statut

Le Comité de gestion, aussi appelé comité exécutif, constitue le bras opérationnel du CCRC. Il est chargé de la gestion quotidienne, de la coordination des équipes et de la mise en œuvre des décisions prises par le Conseil d'administration.

Composition : Les membres du Comité de gestion sont nommés par le président-directeur général, après validation du Conseil d'administration, en fonction de leurs compétences, de leur engagement et de leur rôle stratégique dans l'organisation.

Ce comité est composé au minimum des personnes suivantes :

Poste	Rôle
Président-directeur général	Supervise et coordonne l'ensemble des activités, représente l'organisation et assume les responsabilités opérationnelles de direction générale.
Directeur général adjoint	Appuie le DG, coordonne des projets stratégiques ou des dossiers spécifiques.
Secrétaire exécutif	Gère les communications, les comptes rendus et l'administration interne.
Trésorier exécutif	Prépare les rapports financiers, suit les budgets et les obligations fiscales.
Directeurs/trices régionaux(ales)	Représentent les branches locales du CCRC dans les provinces et territoires.
Responsables de pôles/secteurs	Peuvent être invités selon les projets (jeunesse, culture, sport, etc.).

Note organisationnelle :

Le président-directeur général (PDG) du CCRC exerce à la fois les responsabilités de la présidence du Conseil d'administration et celles de la direction générale de l'organisation.

Cette structure unifiée assure une synergie directe entre la vision stratégique et la gestion quotidienne, tout en maintenant une gouvernance alignée sur les priorités du Conseil d'administration.

TITRE VI : FINANCES ET SOURCES DE FINANCEMENT

Gestion financière

Toutes les ressources doivent être exclusivement affectées aux projets et initiatives alignés sur les objectifs non lucratifs de l'organisation.

Le CCRC s'engage à une gestion financière rigoureuse et transparente, conforme aux normes canadiennes pour les organisations à but non lucratif. Les fonds sont utilisés exclusivement pour les objectifs de l'organisation, notamment :

1. **Programmes communautaires** : Soutien aux initiatives d'intégration, santé, éducation et culture.
2. **Développement organisationnel** : Renforcement des capacités des branches locales.
3. **Relations internationales** : Projets bilatéraux avec la RDC et d'autres nations africaines.

Sources de financement

Le CCRC explore des partenariats financiers pancanadiens pour soutenir ses initiatives nationales. Les fonds sont collectés à travers des contributions locales, provinciales et nationales, ainsi que des subventions gouvernementales et des partenariats privés.

Source	Description
Cotisations des membres	Montants fixés par catégorie de membres
Dons	Contributions volontaires des individus, entreprises et philanthropes.
Subventions gouvernementales	Aides gouvernementales pour des projets spécifiques.
Partenariats stratégiques	Collaborations avec des entreprises et organisations nationales/internationales.
Revenus autonomes	Événements, ventes de produits culturels

Politique de transparence

Le CCRCC garantit une transparence totale dans sa gouvernance grâce à :

1. **Des rapports financiers** présentés et approuvés chaque année lors de l'Assemblée générale.
2. **Des audits externes indépendants**, effectués annuellement pour garantir la conformité avec les normes canadiennes.
3. **Une publication des rapports financiers** sur le site web officiel pour informer les membres.

Les revenus de l'organisation, y compris les cotisations des membres, les dons et subventions, seront utilisés exclusivement pour financer les programmes et services caritatifs énumérés dans les objectifs statutaires. Aucun excédent financier ne sera distribué aux membres ou administrateurs.

Politique de contrôle des ressources internationales

Pour les projets internationaux (notamment en RDC), le CCRCC s'engage à :

- Maintenir un contrôle direct sur la gestion des fonds.
- Collaborer uniquement avec des organisations partenaires fiables, avec des accords écrits définissant les modalités d'utilisation des fonds.
- S'assurer que toutes les dépenses à l'étranger respectent les exigences légales canadiennes.

TITRE VII : ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée générale

L'Assemblée générale annuelle est un événement **national**, réunissant les représentants des communautés congolaises de toutes les provinces et territoires.

Elle vise à :

1. Présenter le **rapport des activités pancanadiennes**.
2. Discuter des **initiatives locales et nationales**.
3. Valider les **priorités stratégiques** pour l'année à venir.

2. *Ordre du jour*

1. **Rapport annuel** : Bilan des projets pancanadiens et des initiatives locales.
2. **Consultation** : Dialogue avec le Comité consultatif national et échange sur les enjeux stratégiques.
3. **Validation** : Adoption des plans d'action et budgets.
4. **Suggestions** : Recueil des propositions des membres et représentants locaux.

3. *Organisation*

- **Fréquence** : Une fois par an (avec possibilité d'Assemblées extraordinaires si nécessaire).

TITRE VIII : MODIFICATIONS AUX STATUTS

Modifications aux statuts

Toute modification aux statuts doit être approuvée par une majorité des deux tiers (2/3) des membres présents lors de l'Assemblée générale annuelle avec la participation des représentants des provinces et territoires affiliés.

TITRE IX : DISSOLUTION

Dissolution

En cas de dissolution, les actifs restants de l'organisation seront transférés à d'autres organismes de bienfaisance enregistrés au Canada, conformément aux exigences de l'Agence du revenu du Canada.

TITRE X : CONCLUSION

Conclusion

Le CCRCC aspire à devenir une organisation de premier plan, exemplaire dans la promotion de la diversité et de la solidarité. Ses actions continueront à s'étendre à travers des initiatives nationales et internationales, consolidant son rôle de porte-parole officiel pour la diaspora congolaise et africaine au Canada.

Note de fin.

Le présent document, ainsi que les articles et stipulations qu'il contient, est approuvé comme représentatif des statuts de la CCRCC. Tous les membres, en rejoignant l'association, adhèrent à ces statuts et s'engagent à les respecter.

En témoignage de ce qui précède, le président du CCRCC signe ci-dessous :

CCRCC :

Raymond Kashiba, Président

Signature :



date : 03 novembre 2023